

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF :FINAN2005004

OBJET : Examen du compte de gestion 2004 du Receveur Municipal - budget de la commune

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence spéciale de Gérard DEL MONTE, 1^{er} Adjoint, le Maire s'étant retiré au moment du vote, a délibéré sur le compte administratif 2004 de la Commune, dressé par Monsieur Pascal BEAUDET,

Vu le décret n°85-372 du 27/03/1985,

Vu le compte de gestion 2004 formé par Monsieur le Receveur Municipal,

Vu le compte administratif 2004 de la Commune,

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN et BACHELET ayant voté contre, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Est approuvé le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2004, arrêté comme suit :

- | | |
|--|----------------|
| - un résultat cumulé déficitaire d'investissement de : | 5 645 411,53 € |
| - un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de : | 9 251 401,79 € |
| - soit un résultat de clôture de : | 3 605 990,26 € |

Le compte de gestion est en concordance avec le résultat de clôture du compte administratif 2004 qui ne comprend pas le solde des reports d'investissement.

Le Président Spécial de séance,

Gérard Del Monte.